

## RAPPORT N° 26\_03\_01

## Assemblée générale du 26 mars 2026

### **RAPPORT : PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025**

#### **Préambule :**

Dans le cadre de ses statuts et du règlement (CE) n° 1302/2013 du 17 décembre 2013, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) est un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Conformément à ces statuts, l'EPM est régi par les dispositions des établissements publics de type syndicat mixte ouvert et relève de l'instruction budgétaire et comptable publique de type M57 à compter de 2023.

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique.

Les lois de décentralisation ont consacré l'élargissement des compétences des collectivités locales, leur montée en puissance économique et la libéralisation de leurs financements. Autant d'évolutions impliquant que les élus disposent d'informations et d'indicateurs fiables et précis sur l'impact financier de leur action.

Ce souci de transparence vis-à-vis des citoyens et des partenaires, notamment financiers, a conduit à l'adoption de cadres comptables proches du plan comptable général (PCG), qui permettent de mieux appréhender la situation

financière de l'EPM tout en prenant en compte les spécificités liées à son cadre de coopération internationale.

Par délibération, l'Assemblée Générale a opté pour une présentation des budgets et des comptes par nature des dépenses et recettes et une présentation dite croisée (nature-fonction). Par ailleurs le suivi analytique de l'établissement est également réalisé et présenté de façon non formalisée sous forme d'autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiements (CP).

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, les budgets et les comptes de l'exercice sont soumis à un vote de l'assemblée au niveau des chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement et d'investissement.

2025 est une année importante pour l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée dans le contexte de mise en œuvre des actions de la feuille de route 2021-2030 avec 6 projets européens en exécution, 3 en tant que Chef de file, 3 en tant que partenaire, combinés avec la troisième année d'existence de l'Assemblée Eurorégionale des Jeunes (AEJ).

## **PRESENTATION DES COMPTES 2025**

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable public dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par le GECT. Lors de cette clôture, le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de l'EPM.

Après 2024, l'année 2025 constitue financièrement une année de forte activité en raison de la mise en œuvre concomitante de 6 projets européens, la clôture administrative et financière des projets Watsavereuse et Youth4green, le montage de plusieurs projets européens (MSC Cofund, NextMed, Erasmus+, etc) en plus des actions dites récurrentes telles que l'appel à projets culture, les prix langues, let's Clean Up Europe, l'Assemblée eurorégionale des jeunes, ainsi que la passation de Présidence de la Catalogne aux Iles Baléares du 2 avril 2025 à Barcelone.

Le budget 2025 a été exécuté sur cet exercice en section de fonctionnement à hauteur de **1 255 809,92 €** en recettes (**1 114 674 €** sur l'exercice précédent), et **1 750 541,94 €** en dépenses (**1 320 602 €** sur l'exercice précédent).

Le résultat de l'exercice est négatif à hauteur de **494 732,02 €** après les écritures de rattachement et contre-passations. Ce résultat est logique et prévu en raison des recettes importantes reçues sous forme d'avance en 2023, pour le projet CESAM, qui ont contribué largement à dégager un résultat positif en 2023, en augmentant les recettes tout en sachant que les dépenses seraient réalisées en

2025 ou sur les années suivantes, ce qui est le cas pour le cascade funding du projet CESAM.

La section d'investissement a, quant à elle, été exécutée à hauteur de **12 606,97€** en recettes (**22 728 €** sur l'exercice précédent) et **720 €** en dépenses correspondant essentiellement à des licences informatiques ou des achats immatériels (noms de domaines, etc).

Le volume d'activité d'investissement naturellement faible de l'établissement et aléatoire en fonction des exercices n'invite pas à en tirer des enseignements.

Toutefois, en raison des résultats antérieurs reportés positifs, **1 897 966,28 €** en fonctionnement, et **107 132,35 €** en investissement, soit **2 005 098,63 €** cumulés, l'excédent reporté fin 2025 suite aux résultats cumulés est de **1 522 253,58 €**.

## A. La section de fonctionnement

Au regard des éléments précités, les taux de réalisation sont donc à prendre en considération avec mesure. Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 90,07 % contre 102,3 % pour les recettes, arguant d'une maîtrise des dépenses et des recettes prévisionnelles,

### I. Les dépenses :

#### 1. Les charges à caractère général (D011) :

Ce chapitre a été exécuté à **63,87 %** des CP votés à hauteur de **309 669,10 €** en baisse par rapport à l'exercice précédent (**435 714 €**). Ce volet qui concerne les dépenses de l'établissement hors ressources humaines et subventions est fortement lié au volume d'actions à mettre en œuvre. Il y a une corrélation directe avec les projets exécutés. Plus il y a d'actions, plus il y a de prestations, et inversement.

Avec **6 projets en cours d'exécution en 2025**, au lieu de **8 en 2024**, les dépenses en prestations ont baissé, notamment pour des prestations intellectuelles telles que les livrables à fournir (plan de communication, études diverses) mais aussi en prestations logistiques (traductions, interprétariat, catering, etc).

L'Eurorégion poursuit sa politique de rationalisation des dépenses notamment sur les déplacements liés aux actions avec l'installation durable des visioconférences comme mode de réunion, plus éco-responsables et plus économes financièrement mais aussi en termes de temps passé.

Par ailleurs, les efforts réalisés sur ce chapitre et les économies par rapport aux dépenses liées au siège administratif restent importants.

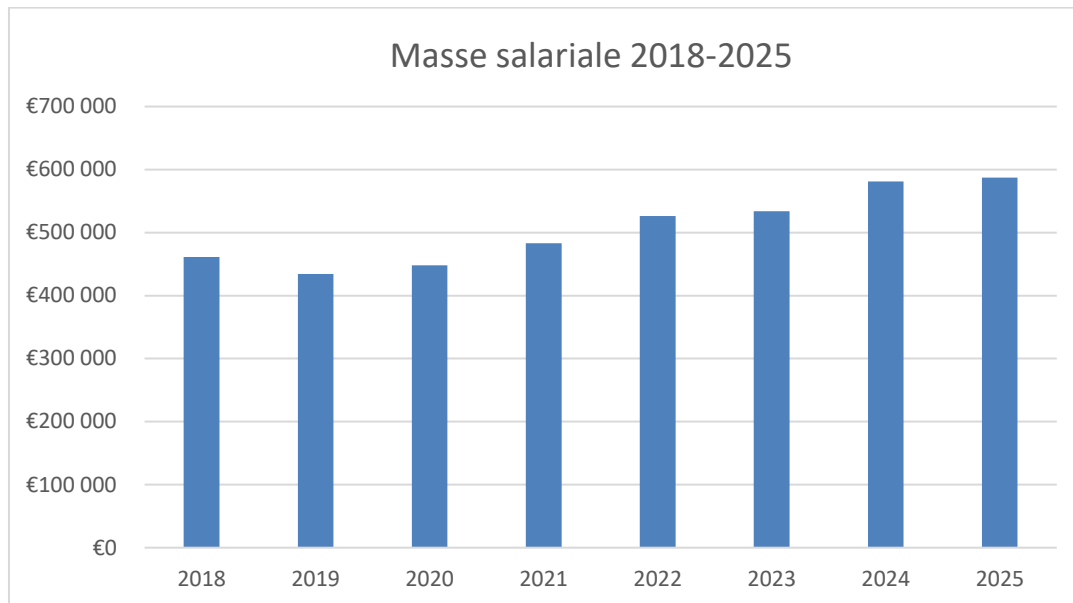
Au titre de cet exercice, les charges de gestion peuvent être analysées sous plusieurs volets :

- **Le siège** qui constitue un volet obligatoire avant même de commencer à mettre en œuvre le plan d'action : entre la location du siège, les fluides, l'assurance, les communications, et entre autres la maintenance des équipements informatiques et logiciels, ce volet s'établit à hauteur de **142 877,16 €** en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Depuis le déménagement le 1<sup>er</sup> avril 2023, les dépenses liées au siège sont optimisées. Pour mémoire, il y a eu une baisse des charges pour les nouveaux locaux et des économies ont déjà réalisées dès 2023 avec les abandons de certaines prestations de type assistance juridique et de rationalisation des dépenses administratives dans leur ensemble.
- **Le volet M-C-D** Missions-Colloques-Déplacements constitue un poste parfaitement maîtrisé. Sur cet exercice, il représente **24 795,66 €** en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (**21 400 €**). Cette stabilité illustre parfaitement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de coopération inhérente à l'EPM. Sans nécessité d'approfondir l'analyse de ce poste, il convient de souligner que la démarche initiée par l'EPM depuis 5 ans de créer une alternative aux déplacements en les limitant et en favorisant les réunions par visio conférence devra être poursuivie, que ce soit dans une démarche de développement durable ou encore dans un souci de bonne gestion de ce volet.

## 2. Les charges de personnel (D012) :

En 2025, l'établissement a enregistré un départ (Maïna GAUTIER, Chargée de communication) et une arrivée au sein de l'équipe projet (Mme Helena BARRUFET BRAVO, nouvelle Chargée de communication). Par ailleurs, un agent a bénéficié d'un congé paternité en 2025 (Mr Pierre CAMPS). Il a été remplacé par une partie de l'équipe sur cette absence temporaire sur ses fonctions.

Pour 10 ETP et un effectif stable, la masse salariale s'est établie à **587 122,58 €**, soit 10 000 € de moins que le prévisionnel établit en début d'exercice à **597 200 €** et en très légère augmentation par rapport à 2024.



### 3. Les autres charges de gestion courante (D65) :

Les autres charges de gestion courante (correspondant en très grande partie aux subventions versées par l'EPM) s'établissent à hauteur de **841 143,29 €** en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (**281 269 €**). En 2025, ces dépenses correspondent majoritairement aux reversements de fonds européens aux partenaires bénéficiaires des projets WATSAVEREUSE, YOUTH4GREEN, CESAM (3<sup>ème</sup> paiement intermédiaire), au premier paiement des fonds aux entreprises lauréates du cascade funding (450 000 €) ainsi qu'aux paiements des subventions aux projets des appels à projets culture des années précédentes et aux subventions CREAOCAT.

### 4. Les charges financières (D66) :

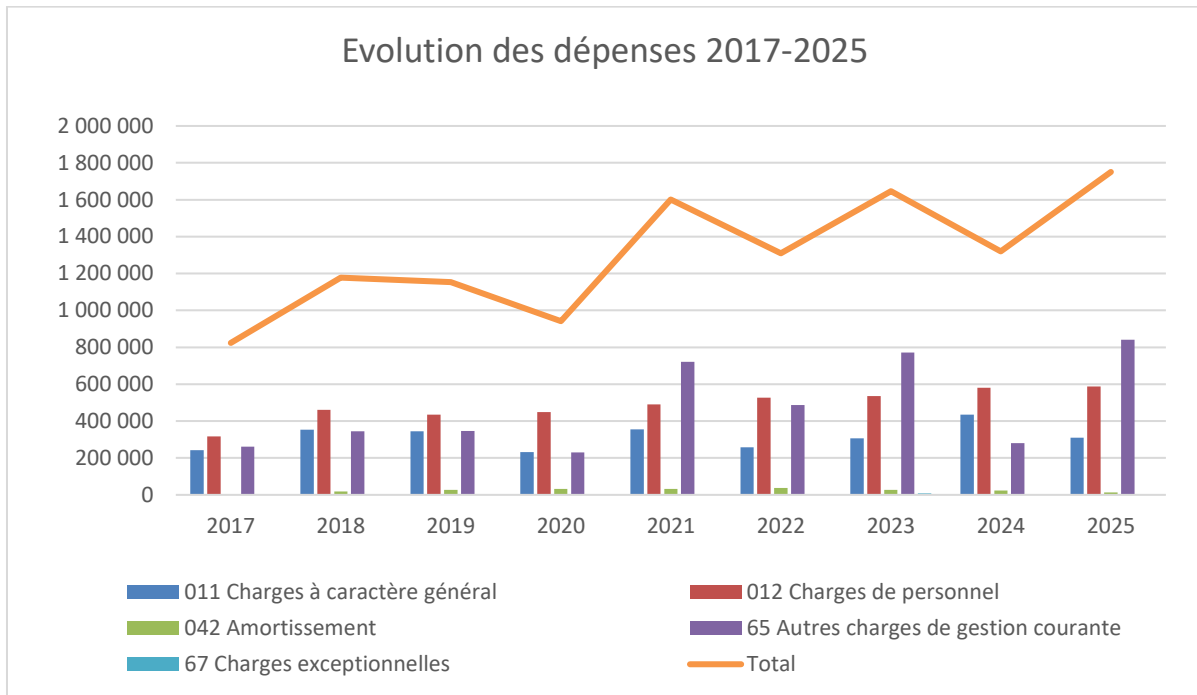
Ce chapitre n'a fait l'objet d'aucune consommation de crédits.

### 5. Les charges exceptionnelles (D67) :

Ce chapitre n'a fait l'objet d'aucune consommation de crédits.

### 6. Les opérations d'ordre entre sections (D042) :

Ce chapitre est exécuté à hauteur de **12 606,97 €** en baisse par rapport à l'exercice précédent (**22 728 €**) correspondant à 97% du prévisionnel. Il concerne notamment les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et téléphonique et au mobilier nécessaires à l'implantation à Perpignan. La baisse s'explique en partie par une stratégie de location de matériel plutôt que d'acquisition afin de lisser les coûts, éviter les coûts de maintenance ou de réparation, et pouvoir intégrer ces coûts sur certains projets européens.



En conclusion et en matière d'analyse sur la répartition du poids des dépenses de fonctionnement par nature, et sans revenir sur l'impact de la crise sanitaire sur les subventions entre 2021 et 2023, il y a eu une hausse en 2023 liée aux nouveaux projets européens obtenus par l'Eurorégion et sur lesquels l'EPM assume un rôle de chef de file nécessitant des reversements de l'aide européenne aux partenaires. En 2024, il y a eu une baisse sur ce chapitre car l'Eurorégion s'est positionnée sur des projets de type Interreg sur lesquels les paiements sont versés directement aux partenaires sans passer par le Chef de file. Par ailleurs, le premier paiement du cascade funding (450 000 €) du projet CESAM est intervenu en 2025, associé aux paiements des reversements aux projets Watsavereuse, Youth4Green, et 3<sup>ème</sup> paiement intermédiaire aux partenaires directs du projet CESAM. A ceci il faut rajouter le paiement des subventions récurrentes aux projets culture et CREAOCAT. C'est bien ce chapitre « autres charges de gestion courante » correspondant aux subventions de l'EPM qui fait le plus varier les dépenses. Les autres chapitres sont relativement stables ou ont une évolution linéaire si ce n'est les prestations incluses dans les charges à caractères général qui augmentent de manière proportionnelle aux activités de la structure. Les 6 projets européens ont un impact significatif sur ces prestations en 2025. Par ailleurs, une partie des dépenses des charges à caractère général correspondants aux frais de fonctionnement du siège restent à un niveau relativement bas grâce aux économies que réalise l'EPM sur ce volet.

## II. Les recettes :

### 1. Les dotations, subventions et participations (R74,75, 77) :

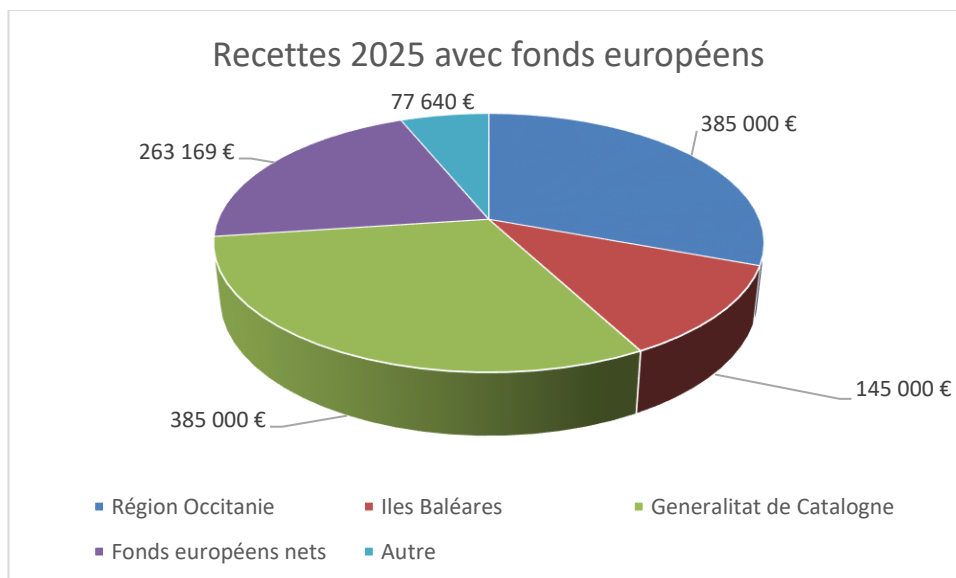
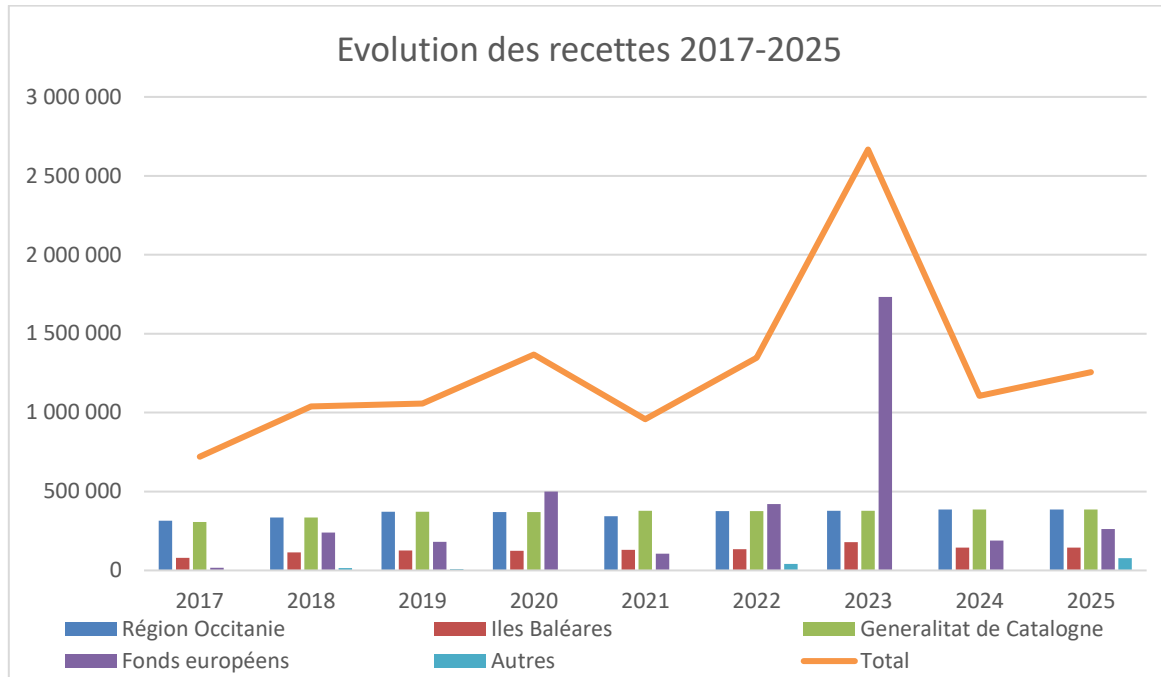
Ce chapitre est exécuté à hauteur de **1 255 809,92 €** en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (**1 114 674 €**). Cette hausse s'explique par les premiers versements des projets Interreg auxquels participe l'Eurorégion (Carbon Farming, Locall4flood, Fashion Forward, Smart Green Water, AFLE). Les projets Interreg nécessitent de faire l'avance de trésorerie. Il faut ensuite attendre N+1 pour bénéficier des remboursements.

Bien entendu, ces subventions extérieures sont complétées par les participations annuelles des membres, approuvées en Commissions sectorielles et Equipro pour la partie fonctionnement, qui représentent **915 000 €** au total.

Après retraitement, ce sont donc près de **263 169 €** net perçus de fonds européens sur l'exercice (contre **188 833 €** en 2024). Ces recettes sont essentielles pour combler la différence entre les participations des membres sur le statutaire et le montant des dépenses de fonctionnement et de la communication. Il est donc à considérer que les subventions européennes doivent prendre un poids plus important dans les recettes.

En 2025, l'EPM avait 6 projets européens en cours d'exécution et plusieurs projets ont été déposés sur différents appels à projets. Cela suit donc cette logique, à la fois stratégique, politique, et financière. Les fonds UE perçus pour cette année correspondent aux recettes des 5 projets Interreg mentionnés ci-avant dont les prochains paiements seront versés en 2026 et 2027. Les recettes provenant de la coordination de l'Aire Fonctionnelle Littoral Est seront versées jusqu'en 2029, et le solde du projet CESAM devrait être versé fin 2026 ou début 2027.

La partie « autre » correspond à des atténuations de charges (URSSAF) et à des produits de gestion courante (remboursements divers, notamment certains partenaires de Watsavereuse ayant trop perçus sur le premier paiement) pour un total de 77 640 €.



Recettes 2025	
Région Occitanie	385 000 €
Iles Baléares	145 000 €
Generalitat de Catalogne	385 000 €
Fonds européens nets	263 169 €
Autre	77 640 €
<b>Total</b>	<b>1 255 809 €</b>

## **b. La section d'investissement**

La section d'investissement s'établit au compte administratif de l'exercice à hauteur de **720 €** en dépenses correspondant essentiellement à des licences informatiques et noms de domaines, et **12 606,97 €** en recettes (amortissement).

### **I. Les dépenses :**

#### **1. Les immobilisations incorporelles (D20) :**

Ce chapitre s'établit à hauteur de **720 €** et comprend notamment l'achat de noms de domaines pour les projets européens et des licences informatiques.

#### **2. Les immobilisations corporelles (D21) :**

Pas de dépense sur ce chapitre suite à la décision de la Direction de passer sur de la location de matériel informatique plutôt que de l'acquisition afin de pouvoir lisser les dépenses, avoir une visibilité des coûts sur le long terme, et limiter les coûts de maintenance ou de réparation.

### **II. Les recettes :**

#### **Les opérations d'ordre entre sections (R040) :**

Ce chapitre est exécuté à hauteur de **12 606,97 €** Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec l'exécution du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

**Au 31 décembre 2025, le patrimoine de l'établissement représente un actif immobilisé de 119 019,32 € et un stock de dette moyen long terme au passif nul.**

### **La présentation analytique croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions :**

En préambule à cette présentation croisée fonctionnelle des comptes, il convient de rappeler que le respect des règles de la comptabilité publique impose un retraitement. Les dépenses sont comptabilisées par :

- Nature de la dépense
- Service (au sens du pilotage de l'action)
- Fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- Action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

L'approche analytique lancée depuis 7 ans permet à présent de mesurer de façon plus fine le coût et le niveau de réalisation du plan d'action.

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

Cette approche ne reflète ni la part réelle de travail que génère telle ou telle commission, ni recouvre la réalité du travail sur les projets européens qui intègrent aussi du personnel administratif.

Compte tenu que cet exercice correspond à la mise en œuvre de la feuille de route 2021-2030, il convient donc de replacer cette analyse dans le contexte des 4 exercices précédents.

		2021	2022	2023	2024	2025
Administration & communication	Dépenses	750 671	756 655	879 506	868 036	776 622
	Recettes	793 692	709 960	800 756	740 028	942 906
	Excédent reporté	43 021	-3 674	56 276	50 420	153 676
Culture	Dépenses	140 778	150 679	127 679	152 819	111 175
	Recettes	136 500	155 000	155 000	155 000	155 000
	Excédent reporté	273 463	277 784	265 104	257 285	301 109
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	421 512	317 111	82 935	87 027	205 472
	Recettes	58 167	389 694	38 000	74 646	47 440
	Excédent reporté	174 351	246 934	174 838	152 458	-5 575
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	64 014	8 866	29 848	6 787	25 255
	Recettes	15 000	15 000	15 000	25 000	30 000
	Excédent reporté	59 216	65 350	36 503	44 716	49 461
Innovation & Développement économique	Dépenses	183 245	40 783	483 993	165 425	605 048
	Recettes	58 539	70 000	1 561 237	75 000	70 885
	Excédent reporté	191 956	221 173	1 183 969	993 545	459 381
Tourisme	Dépenses	71 174	35 444	16 000	22 660	0
	Recettes	35 000	45 000	45 000	45 000	45 000
	Excédent reporté	79 948	89 504	109 803	122 143	167 143
Jeunesse	Dépenses					14 361
	Recettes					15 000
	Excédent reporté					639
<b>Fonds stratégique</b>		<b>277 400</b>	<b>277 400</b>	<b>277 400</b>	<b>277 400</b>	<b>277 400</b>
	Dépenses	1 631 394	1 309 538	1 647 000	1 302 754	1 737 933
	Recettes	1 096 898	1 384 654	2 614 640	1 114 674	1 306 231
	Excédent	<b>1 099 354</b>	<b>1 174 470</b>	<b>2 103 893</b>	<b>1 897 967</b>	<b>1 403 234</b>

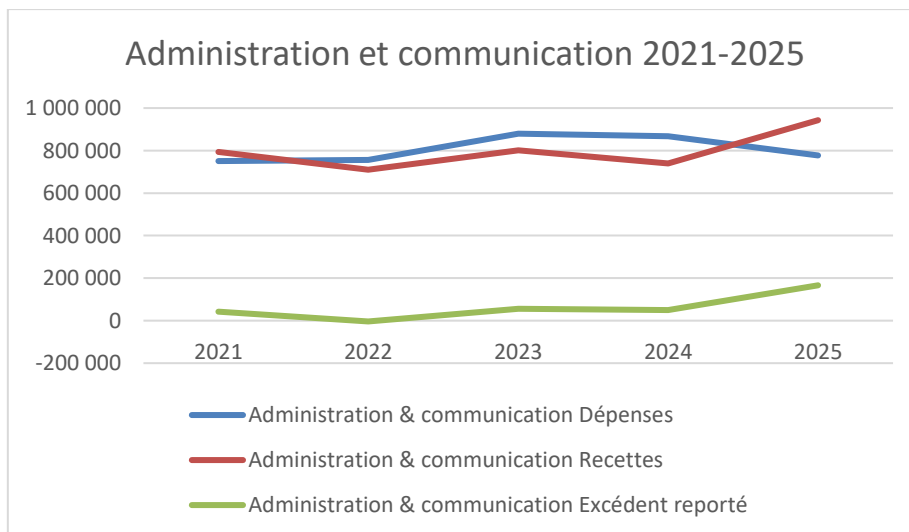
L'exécution financière de l'**administration générale** intégrant la communication institutionnelle se caractérise par un déficit structurel qui est lié à plusieurs facteurs :

- La prise en charge des dépenses obligatoires de l'établissement,
- L'absence ou la très faible participation des commissions à ce fonctionnement contrairement aux projets européens qui peuvent le prévoir de manière forfaitaire (15% des dépenses de ressources humaines au titre d'Interreg Med par exemple),
- Un niveau de participation statutaire qui ne couvre pas ce poste et qui nécessite des recettes externes comme celles des projets européens qui doivent nécessairement prendre une part de plus en plus importante.

L'exercice 2025 est excédentaire sur ce chapitre en raison notamment des subventions européennes. En effet, le niveau d'exécution de la masse salariale est ainsi proche du prévisionnel voté en mars 2025. Par ailleurs les dépenses de fonctionnement, déjà ramenées à un niveau bas en 2023 à la suite du changement de locaux, sont stables malgré l'inflation. Ces dépenses ont déjà fait l'objet d'importants efforts conformément aux orientations données par la Direction afin de faire des économies sur ce volet structurellement déficitaire car pas abondé au niveau des dépenses généralement encourues.

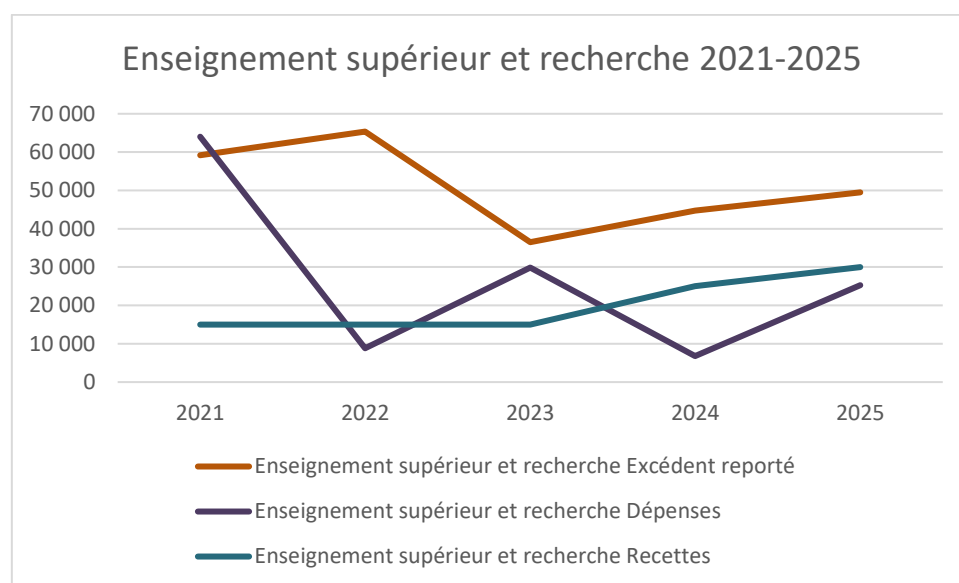
En conclusion, « en fonctionnement régulier », les dépenses de l'administration générale et de la communication institutionnelle devraient être de l'ordre de **820 000 €** environ financés par **560 000 €** de participations et **260 000 €** à aller chercher dans les financements externes (essentiellement des fonds européens) et les excédents opérationnels éventuels.

Pour 2025, les dépenses totales s'établissent à **776 622 €** sur ce volet, pour 560 000 € de participations statutaires, plus de 300 000 € de financements externes, et donc un excédent de **166 284 €** grâce aux fonds européens perçus, notamment les projets Interreg. Il n'y a donc aucun besoin de combler ce chapitre par des participations forfaitaires des commissions ou le fonds stratégique cette année.



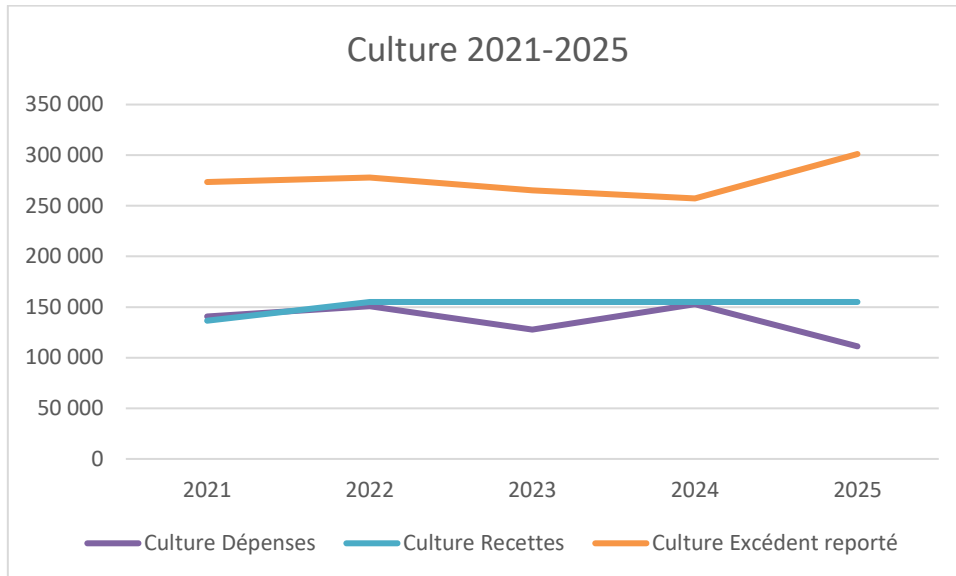
L'exercice 2025 de **la commission enseignement supérieur et recherche** a été consacré au versement du solde pour la prestation d'écriture du projet TERRA-MED MSC COFUND que l'Eurorégion a déposé et obtenu en 2025. Ce projet de cotutelles de thèses est stratégique pour cette commission et pour les Universités partenaires. En ce sens, l'ensemble des crédits de la commission seront consacrés à ce projet sur les 3 prochaines années (budget de coordination du projet alloué par les membres directement, avec une hausse significative en conséquence) comme l'ont d'ores et déjà validé les membres et ce en adéquation avec la feuille de route 2021-2030. Les fonds européens seront reçus par l'Eurorégion puis redistribués directement aux Universités.

Le projet TERRA-MED va permettre de dynamiser les actions de cette commission et de développer la présence de l'Eurorégion sur le secteur universitaire.

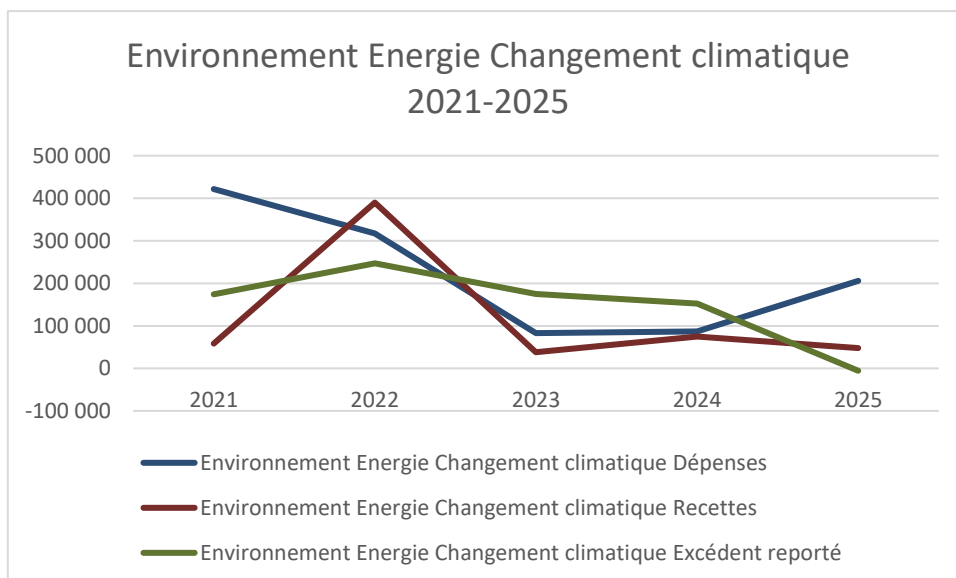


**La commission culture** a la particularité de présenter une exécution financière en décalage liée au calendrier des appels à projets annuels qui ne permet pas d'engager les crédits de paiement avant la fin de l'exercice et voit les participations des années N financer les actions des années antérieures. Au titre de l'exercice 2025, c'est ce qui permet de constater que les dépenses de versement des acomptes et soldes issus des appels à projets des années précédentes sont stables, de même que les recettes de participations annuelles « classiques » de cette commission. Le décalage entre l'engagement des nouveaux crédits et les paiements des projets lauréats des années précédentes permet d'absorber d'éventuels déficits.

Les autres dépenses importantes pour l'exercice 2025 sont consacrées au paiement des subventions CREAOCAT, dont le fonctionnement d'un point de vue financier est similaire aux Appels à projets Culture (APC).

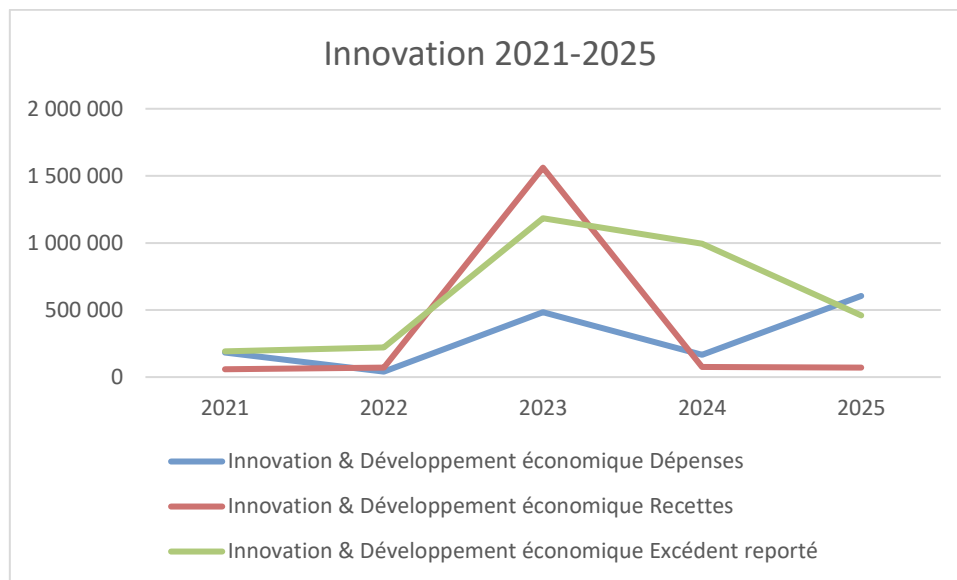


**La commission Environnement Energie Changement climatique** porte plusieurs projets européens depuis 2024, à savoir WatSavereuse, Carbon farming, Locall4flood et Fashion forward. La majeure partie des dépenses de ces projets est constituée des frais de personnel pris en charge par l'administration et les dépenses inscrites au budget de la commission comprennent les prestations externes comme les experts pour le suivi du projet, la réalisation d'un plan de gestion ou de communication, les déplacements et traductions. Ces projets sont financés par l'Union européenne à hauteur de 55% pour WATSAVEREUSE, 80% pour Carbon farming et Locall4Flood, et 75% pour Fashion Forward. La part résiduelle est donc financée par les fonds propres de la commission, la valorisation des ressources humaines assumées par l'administration et pourrait également l'être par le fonds stratégique au besoin. Les autres postes de dépenses en 2025 sont consacrés aux actions mises en œuvre pour Let's Clean Up Europe et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets.



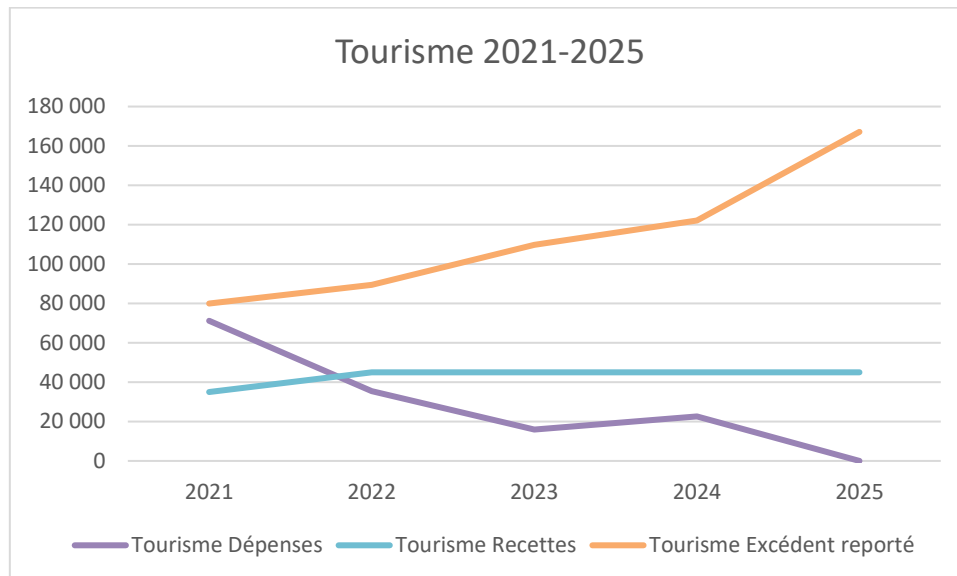
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

**La commission Innovation** : Les postes de dépenses en 2025 sont consacrés à la mise en œuvre des projets SMART GREEN WATER et CESAM (I3) programmés en 2023. Pour CESAM le versement du premier acompte par la Commission européenne a été effectué en 2023 et inclus les fonds du cascade funding destiné aux entreprises de l'agroalimentaire et de l'économie circulaire sur le territoire à hauteur de 900 000 € ce qui explique le pic des recettes en 2023 sur le graphique. L'EPM, en tant que Chef de file a par ailleurs dû reverser les quote parts correspondantes aux partenaires du projet en 2023, 2024, et 2025 pour le troisième paiement intermédiaire. Ces éléments expliquent donc les courbes ascendantes en dépenses ainsi que l'excédent important mais quasi intégralement consacré au cascade funding et qui diminue donc en 2025 avec le premier paiement aux entreprises (450 000 €).



**La commission Tourisme** a été plus que toute autre impactée par la crise sanitaire dans la mise en œuvre de son plan d'action.

L'exercice 2025 a été consacré à la préparation de l'appel à manifestation d'intérêts Gastronomie qui a été lancé au second semestre et pour lequel 3 écoles hôtelières issues des 3 territoires membres ont été retenues. Le premier versement à ces écoles interviendra en 2026 après signature des conventions. La courbe des dépenses remontera donc à ce moment-là après plusieurs années de baisse. L'AMI Gastronomie, qui permet de l'échange de bonnes pratiques et du partage d'expérience lié à la gastronomie locale et aux produits locaux, est en train de devenir un marqueur important des actions de cette commission qui a du réinventer son activité après le COVID.



Le budget du **groupe jeunesse** est présenté à part à partir de 2025 afin de mieux suivre et représenter les actions de l'Assemblée eurorégionale des jeunes (AEJ). Comme indiqué dans le tableau récapitulatif page 10, les dépenses atteignent quasiment le niveau des recettes en 2025. Les actions de l'AEJ nécessitent des financements, notamment pour les déplacements des jeunes issus de tout le territoire, et la seule participation des membres n'est pas suffisante pour couvrir toutes les actions escomptées. Le projet ERASMUS + déposé en 2025 et retenu par la Commission européenne permettra à l'AEJ de bénéficier de 59 000 € supplémentaires jusqu'à mi 2027 afin de réaliser plusieurs actions d'envergure pour les jeunes.

**Le plan d'action 2025 comportait 27 actions budgétées à hauteur d'un montant total de 2 063 464,06 €. Il a été exécuté à hauteur de 1 751 261 €, soit un taux moyen de réalisation de l'ordre de 84,9%.**

Considérant qu'après examen, il y a bien corrélation entre les comptes du comptable public et ceux de la Présidence en exercice en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement,

Considérant la présentation du compte financier unique ci-dessus et au regard des documents d'appui transmis aux délégués,

Il est proposé de voter l'adoption du compte financier unique et l'arrêt des comptes de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée au titre de l'exercice 2025, présentés de façon croisée par nature et fonction au niveau des chapitres budgétaires dans les deux sections, permettant ainsi d'aboutir aux résultats et soldes globaux suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 870,00	1 226 751,09	1 239 621,09	
	Recettes réalisées (1)	B	12 606,97	1 255 809,92	1 268 416,89	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	120 002,35	1 943 461,71	2 063 464,06	
	Dépenses réalisées (1)	E	720,00	1 750 541,94	1 751 261,94	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 886,97	-494 732,02	-482 845,05
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	107 132,35	1 897 966,28	2 005 098,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	119 019,32	1 403 234,26	1 522 253,58
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	119 019,32	1 403 234,26	1 522 253,58

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, considérant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de clôture 2025 à hauteur de **- 494 732,02 €** à la section de fonctionnement au chapitre R002.

Au regard des éléments présentés ci-avant au cours de l'approche analytique et des résultats ci-après décrits et après affectation des résultats 2025, le compte financier unique permettrait d'enregistrer au budget primitif de l'exercice suivant, les excédents de fonctionnement reportés, répartis de la façon suivante :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2025									
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Jeunesse	Fonds stratégique	Total
<b>EFR Brut 31/12</b>	153 676,71 €	301 109,00 €	-5 575,00 €	49 461,00 €	459 381,00 €	167 143,00 €	639,00 €	277 399,55 €	<b>1 403 234,26 €</b>
<b>Apport FS</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>Total EFR net R 002</b>	<b>153 676,71 €</b>	<b>301 109,00 €</b>	<b>-5 575,00 €</b>	<b>49 461,00 €</b>	<b>459 381,00 €</b>	<b>167 143,00 €</b>	<b>639,00 €</b>	<b>277 399,55 €</b>	<b>1 403 234,26 €</b>

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	107 132,35		11 886,97		119 019,32
Fonctionnement	1 897 966,28		-494 732,02		1 403 234,26
<b>TOTAL I</b>	<b>2 005 098,63</b>		<b>-482 845,06</b>		<b>1 622 263,58</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 005 098,63</b>		<b>-482 845,06</b>		<b>1 622 263,58</b>

## DELIBERATION N° 26\_03\_01

## Assemblée générale du 26 mars 2026

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Vu** le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement des groupements de ce type ;

**Vu** la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

**Vu** l'Arrêté du préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

**Vu** les documents budgétaires annexés à la présente,

Considérant qu'après examen, il y a bien corrélation entre les comptes du comptable public et ceux de la Présidence en exercice en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement,

Considérant que le Compte financier unique 2025 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée doit être approuvé avant le 30 juin de l'exercice,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres,

### **DECIDE :**

**Article 1 :** Le Compte financier unique 2025 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée présenté par nature et fonctions est approuvé.

**Article 2 :** L'Assemblée Générale approuve et valide la parfaite concordance des résultats du compte financier unique l'exercice 2025 dont les résultats sont arrêtés dans les conditions ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 870,00	1 226 751,09	1 239 621,09
	Recettes réalisées (1)	B	12 006,97	1 255 809,92	1 268 416,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	120 002,35	1 943 461,71	2 063 464,06
	Dépenses réalisées (1)	E	720,00	1 750 541,94	1 751 261,94
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 886,97	-494 732,02	-482 845,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	107 132,35	1 897 966,28	2 005 098,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	119 019,32	1 403 234,26	1 522 253,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	119 019,32	1 403 234,26	1 522 253,58

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	107 132,35		11 886,97		119 019,32
Fonctionnement	1 897 966,28		-494 732,02		1 403 234,26
<b>TOTAL I</b>	<b>2 005 098,63</b>		<b>-482 845,05</b>		<b>1 522 253,58</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 005 098,63</b>		<b>-482 845,05</b>		<b>1 522 253,58</b>

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.*

**La Présidente en exercice,  
Margalida PROHENS RIGO**

**Et par délégation  
Xavier BERNARD-SANS,  
Secrétaire Général**

Signed with Eurosign

*xavier bernard-sans*

xavier.bernard-sans

xavier.bernardsans@euroregio-epm.eu

**Certifié exécutoire :**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Copie :** Paired régionale d'Occitanie